

Check-list d'état des lieux de sortie

En vue de préparer au mieux votre état des lieux de sortie, nous attirons votre attention sur les formalités à effectuer avant votre départ.

Prise de contact avec les différents fournisseurs de services

Il vous appartient d'informer les fournisseurs de services de votre départ en leur communiquant la date exacte de la restitution des locaux, notamment pour permettre la coupure de l'électricité, du gaz, du téléphone, d'internet, etc.

Préparation des locaux



Tous les dégâts occasionnés aux locaux et qui ne sont pas dus à l'usure normale doivent être réparés.



Les locaux et leurs dépendances (cave, grenier, box, etc.) doivent être débarrassés de tout objet et installation n'appartenant pas à ceux-ci.



Les éléments qui auraient été peints dans une autre couleur durant la location doivent être repeints dans leur couleur d'origine.



Les locaux doivent être remis dans leur état initial et toutes les installations non autorisées ou non conformes démontées (sauf accord particulier).



Toutes les clés mentionnées sur l'état des lieux d'entrée et commandées ultérieurement doivent être remises lors de l'état des lieux de sortie. A défaut, le(s) cylindre(s) devra/devront être remplacé(s).



Nettoyez soigneusement les locaux et leurs équipements, soit notamment :

- L'agencement de cuisine ;
- Les appareils ménagers ;
- Les soupapes/grilles de ventilation ;
- Les robinetteries et les cuvettes des WC (à détartrer) ;
- Les faïences (y compris les joints) ;
- Les armoires ;
- Les radiateurs ;
- Les moquettes (à shampooiner) ;
- Les vitres, encadrements et rebords de fenêtres ;
- Les stores, volets et armatures de toiles de tente ;
- Les balcons, terrasses et loggias ;
- Les caves et greniers ;
- Toute autre installation éventuelle faisant partie intégrante des locaux.



Remettez en état ou remplacez si nécessaire :

- La grille de l'évier ;
- Le filtre de la hotte ;
- Les bacs à glace et les bacs à légumes du réfrigérateur ;
- Les lavabos cassés, fendus ou fissurés ;
- Les verres et les porte-verres ;
- Les lunettes des WC ;
- Les flexibles de douche ;
- Les brise-jet ;
- Les peintures et tapisseries détériorées ;
- Les fixations murales doivent être déposées et les trous rebouchés proprement ;
- Les parquets endommagés ;
- Les portes, boiseries et encadrements ;
- Les clés intérieures (sur les portes de communication, armoires, etc.) ;
- Les vitrages endommagés ;
- Les sangles et manivelles de stores ;
- Les douilles et ampoules ;
- Les interrupteurs et les prises électriques ;
- Tout autre élément endommagé ou manquant durant la location.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre collaboration et vous souhaitons un bon déménagement.